



Nouvelle expertise en référé

Par **capitshadok**, le **13/07/2011** à **23:18**

Bonjour,rnrnj'ai eu un sinistre, perte totale de mon bateau.rnrpris en charge par mon assurance qui délègue son expert, qui ne me contacte qu'une seule fois pour me demander tous les documents ... puis plus rien, puis décision d'indemnités que je conteste ... silence intolérable de l'assurance ...rnAvocat, juge, et décision de nomination d'un expert judiciaire (action dite en référé)rnNouvelle expertise complètement différente, manifestement outrageusement négative, qui contredit sans le dire la première expertise, là où justement je contestais la première, mais expertise qui est complètement tronquée par ailleurs et au total plus défavorable. rnIl me manque toujours 40 000 euros.rnrnl'expert va recevoir, par mon avocat, une demande d'ajout dans son rapport provisoirernrn?nsi le nouveau rapport est toujours aussi défavorable ai-je la possibilité de faire appel ou d'engager une autre action ?

Par **MFOCHIVE**, le **21/07/2011** à **17:19**

Vous pouvez toujours .Mais elle aura peut de chance .

Par **cloclo7**, le **21/07/2011** à **18:02**

Bonjour,rnrnLa seule solution sera de demander une contre-expertise devant le juge du fond en apportant des éléments nouveaux justifiant une telle demande.rnrnCordialement